

RAPPORT DE JURY CAPPEI SESSION 2025

Textes de référence :

- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié par le Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Arrêté du 10 février 2017 modifié par Arrêté du 21 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

1. Bilan statistique académique

Départements	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre admis	% admis	Nombre refusés	% refusés
77	29	23	12	52%	11	48%
93	76	60	43	72%	17	28%
94	32	29	24	83%	5	17%
2nd degré	5	3	0		3	
TOTAL	142	115	79	69%	36	31%

27 candidats se sont inscrits à l'examen mais ont finalement renoncé à se présenter aux épreuves
Le nombre de candidats se présentant à l'examen est légèrement inférieur à 2024.
Compte tenu de la faible représentativité de la cohorte des candidats du second degré, le recours à un traitement statistique en pourcentage n'a pas été retenu afin d'éviter tout biais d'interprétation.

Départements	Note la plus haute	Note la plus basse
77	16	6,67
93	20	4,67
94	20	6,33
2nd degré	9,33	4,67
TOTAL	65,33	22,34

2. Rappel des modalités d'examen

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive comporte 3 épreuves consécutives.

Epreuve 1 : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat. L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Epreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de sa présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre. Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

Epreuve 3 : la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission.

La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

3. Attentes du jury :

Epreuve 1 :

- Une séance d'enseignement spécialisé inscrite dans une séquence cohérente, avec des objectifs clairs, mesurables et évaluables et en lien avec la classe de référence.
- Une séance qui anticipe les obstacles rencontrés par l'élève et où l'élève est actif dans la séance d'apprentissage
- Des adaptations et aménagements précis, en lien avec les besoins réels des élèves.
- Une évaluation des acquis pensée dès la conception.
- À l'entretien : capacité à analyser la séance, proposer des réajustements et envisager des prolongements.

Epreuve 2 :

- Un dossier articulant théorie, cadre institutionnel et pratique de terrain relevant d'une problématique que le candidat devra expliciter au travers d'une maîtrise des concepts didactiques et pédagogiques. La structure du dossier devra refléter la continuité et la maturation de la réflexion engagée.
- Des supports et productions d'élèves analysés et non simplement présentés.
- Une vigilance particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle et à l'orthographe du dossier professionnel
- À l'oral : une présentation complémentaire de l'écrit, avec une analyse critique, des prolongements et une posture réflexive élargie à la dimension inclusive.

Epreuve 3 :

- Une action ancrée dans la réalité du contexte d'exercice, répondant à un besoin clairement identifié.
- Une analyse approfondie de cette action et non un simple descriptif.
- Une évaluation mesurée de cette action à destination de la communauté éducative mais aussi in fine au bénéfice des élèves.
- Mise en évidence des prolongements envisagés et de la dynamique collective impulsée.
- Adopter une posture de personne ressource sur un territoire plus conséquent que l'établissement

4. Difficultés rencontrées par les candidats :

Epreuve 1 :

- Analyse de la séance souvent trop superficielle du côté des élèves et du côté des modalités pédagogiques (démarche, organisation pédagogique) :
 - ✓ Séances trop centrées sur l'oral et sur les échanges enseignant-élève.
 - ✓ Peu d'interactions entre pairs, peu de situations de recherche.
 - ✓ Aides trop dépendantes de l'adulte, critères d'évaluation peu explicites.
 - ✓ Faible lien avec la classe de référence (notamment en ULIS) ou bien pas ou peu de transfert avec la classe de référence (notamment en RASED).
 - ✓ Analyse des besoins restant partielle et ne permettant pas d'identifier avec précision la nature des obstacles rencontrés par l'élève.

- Des fragilités didactiques pouvant impacter les démarches choisies et les aménagements proposés.
- Différencier le transfert d'outils au détriment des stratégies d'apprentissage
- Le cas échéant, dans les situations de co-enseignement, faible plus-value de la présence de deux enseignants.

Epreuve 2 :

- Dossiers souvent descriptifs ou centrés sur les outils plutôt que sur les besoins des élèves.
- Trop peu de traces concrètes (productions d'élèves, supports de l'enseignant).
- Présentation orale redondante avec le dossier écrit.
- Analyse superficielle, manque de recul critique.
- Maîtrise partielle des contenus théoriques et didactiques

Epreuve 3 :

- Difficulté à évaluer le contexte de l'établissement
- Actions décrites sans réelle analyse.
- Catalogue d'initiatives sans cohérence ni articulation.
- Candidats subissant le contexte, externalisant les difficultés.
- Réponses formatées ou convenues, perçues comme « attendues ».
- Démarche engagée mais non finalisée et par conséquent non évaluable.
- Evaluation de l'action qui repose sur des impressions subjectives et non sur des critères mesurables en lien avec le diagnostic de départ.

5. Conseils aux futurs candidats :

Epreuve 1

- Centrer la séance sur les contenus d'apprentissage et les besoins identifiés.
- Prévoir des modalités d'évaluation des acquis des élèves.
- Concevoir l'outil comme levier d'apprentissage et non comme finalité.
- Diversifier les réponses pédagogiques.

Epreuve 2 :

- S'appuyer sur des situations vécues et significatives, plutôt que sur un outil ou une méthode.
- Partir des besoins des élèves, présenter et analyser leurs productions.
- Montrer comment la réflexion a fait évoluer les pratiques.

Epreuve 3 :

- Choisir une action significative répondant à un besoin réel du terrain.
- Analyser les effets et les leviers de cette action sur les pratiques.
- Montrer une posture de ressource, capable d'impulser et d'accompagner l'évolution des pratiques inclusives.

6. Grilles d'évaluation des 3 épreuves :

Document d'aide à l'évaluation de l'épreuve 1

Séance pédagogique	TS	S	AS	I
Le climat scolaire, la gestion des relations et des comportements				
La posture (bienveillance, écoute, connaissance des élèves, valorisant, ambitieux, relation de confiance, ton adapté, relation aux autres adultes)				
La structuration de la séance : différentes étapes (réactivation, progressivité cohérente, enseignement explicite et signifiant, passation de consigne, activité des élèves, correction, évaluation)				
L'animation de la séance : degré d'explicitation, parole de l'enseignant, guidance, étayage.				
L'observation des élèves, la disponibilité et la régulation de l'enseignant en cours de séance				
La séance présentée est une séance spécialisée :				
Les objectifs d'apprentissages sont lisibles et explicites et favorisent l'accessibilité des apprentissages				
L'activité des élèves est réfléchie : durée, lien avec l'objectif visé, activité cognitive. Les critères d'évaluation sont présentés				
L'analyse des points d'appui et des besoins des élèves identifiés permet une prise en compte concrète				
Les supports et les outils d'adaptation sont pertinents				
Les modalités d'enseignement sont choisies en fonction des besoins des élèves. Le contexte d'exercice est pris en compte				
Entretien	TS	S	AS	I
Qualité d'expression				
Qualité d'écoute, d'échange et capacité à prendre en compte les questionnements de la commission et à les relier aux besoins des élèves				
Capacité à argumenter ses choix pédagogiques et didactiques, à répondre de façon précise aux questions posées				
Capacité à analyser sa séance et à proposer de nouvelles modalités pédagogiques et didactiques : objectifs d'apprentissage, besoins des élèves, modalités, interactions, critères de réussite				
L'enseignant situe sa pratique dans une perspective de construction d'un parcours de formation pour chaque élève				

TS :
Très

satisfaisant, S : Satisfaisant, AS : Assez Satisfaisant, I : Insuffisant

Document d'aide à l'évaluation de l'épreuve 2

Soutenance	TS	S	AS	I
Temps de présentation du dossier				
Structuration et organisation des propos				
Qualité d'expression				
Analyse des besoins et réponses pédagogiques énoncées				
Elargissement et enrichissement de la réflexion depuis le dépôt du dossier				
Entretien	TS	S	AS	I
Qualité d'écoute, d'échange et capacité à prendre en compte les questionnements de la commission et à les relier au dossier professionnel				
L'enseignant s'est approprié les connaissances scientifiques sur lesquelles il s'appuie (références et concepts)				
L'enseignant adopte une attitude réflexive sur l'objet du questionnement professionnel				
L'enseignant justifie et argumente ses choix didactiques et pédagogiques dans le cadre d'une pratique d'enseignement spécialisé				
L'enseignant démontre la pertinence et le lien entre le questionnement et la pratique professionnelle : impacts sur les élèves, plus-value pédagogique				

Document d'aide à l'évaluation de l'épreuve 3

Présentation de l'action	TS	S	AS	I
Structuration et organisation des propos				
Entretien	TS	S	AS	I
L'action répond à des objectifs clairement identifiés en phase avec les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive				
L'action répond à un besoin ou des besoins identifié(s) sur le territoire/établissement, dans le contexte d'exercice				
L'action vise à rendre autonome le public visé : familles, périscolaire, collectivités, ESMS, enseignants de l'établissement ou des autres établissements, AESH...				
Type d'actions possible : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action de sensibilisation ➤ Action d'information ➤ Action pédagogique à destination de personnels de l'éducation ou de partenaires 				
Analyse de l'action menée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Critères de réussite identifiés ➤ Effets de cette action (évolution des pratiques, évolution des regards ? ... ou pas) ➤ Prolongements. 				

TS : Très satisfaisant, S : Satisfaisant, AS : Assez Satisfaisant, I : Insuffisant